



la bouli'

Mardi 2 juillet 2026 à 18H30

MJC 21, Lussac-les-Châteaux



« Assemblée générale ordinaire »



Exercice 2025

SOMMAIRE

IDENTITE DE LA BOULIT' 2025	2
RAPPORT MORAL 2025	3
RAPPORT D'ACTIVITE 2025	4
Présentation et nature des actions	4
○ Saison culturelle « en salle & concerts »	4
○ Festival « Lézards de la rue »	6
○ Autres actions culturelles	8
Bilan qualitatif et quantitatif 2025	9
○ Critères qualitatifs	9
○ Critères quantitatifs 2025	10
○ Les PEAC	11
○ Résidence de création	11
Structuration de la Boulit'	12
○ Coordination	12
○ Les outils de coopération	12
Partenariat & territoire	13
○ Les partenariats en bref**	13
○ Convention CCVG	14
○ Convention d'animation de territoire avec Le Vigeant	14
○ La mesure « Scène culturelle de proximité » du Ministère de la Culture	15
○ Nos réseaux régionaux	16
○ La programmation sur la carte en 2025	17
○ Bilan 2025	18
RAPPORT FINANCIER 2025	18
○ Compte de résultat 2025	19
○ Rapport financier de l'exercice 2025	21
○ Budget prévisionnel 2026	23
RAPPORT D'ORIENTATION POUR 2026	24

Activités :

- Développer l'éducation artistique et culturelle et les pratiques amateurs.
- Privilégier la place des habitants dans la construction des actions, aller au-devant des publics.
- Accroître la diversité des propositions culturelles.
- Mise en place d'un redéploiement concerté des actions de diffusion sur le territoire.

Territoire : Zone de Revitalisation Rurale

Composition du bureau :

Présidente	Martine DUBREUIL
Secrétaire	Marc CHARPENTIER — démissionnaire le 20 janvier 2026
Trésorière	Maryse DESMET
Membres	Directeurs/directrices et représentants des MJC de Vienne et Gartempe

Contact par MJC :

Carole MAIRE, Directrice	MJC Claude Nougaro	direction@mjcmontmorillon.fr
Dominique JOSSO, Directeur	CPA Lathus	d.josso@cpa-lathus.asso.fr
Alexandra ZANNE, Directrice	MJC 21	direction@mjcclussac.org
Nathanaëlle BERNIER CASIER, Réf. culture		culture@mjcclussac.org
Stéphanie PEROCHON, Directrice	MJC Vigne aux Moines	direction@mjcvam.fr
Grégoire GUICHET, Directeur	MJC Champ Libre	direction@mjc-champlibre.fr
Jeanne VINCENT, Coordinatrice	La Boulit'	contact@laboulit.fr

Renseignements administratifs :

Siège social : 21 route de Montmorillon 86320 LUSSAC-les-CHÂTEAUX

Contacts : contact@laboulit.fr — 07 86 90 88 89 — www.laboulit.fr

Déclaration préfecture le 15 novembre 2019

Journal Officiel du 30 novembre 2019 – N° W862005566

N° Siret : 879 262 723 00015 – Code APE 9499 Z

Assurance MAÎF Multirisque Raqvam et véhicules personnels auto-mission — sociétaire n°4428477 D

Agréments :

Licences entrepreneurs de spectacles : n°3-013352 et n°2-013355 délivrées le 29 janvier 2026 pour 5 ans par la DRAC.

JEP : arrêté n° 2023/DSDEN/SDJES/22 du 27/04/2023

Intérêt Général — habilitation à délivrer des reçus fiscaux — Finances Publiques, DDFP Vienne le 26/07/2023.

Commissaire aux comptes : FITECO Poitiers

Fonctionnement de l'association au 1^{er} janvier 2025 :

Effectifs salariés	CDI	CDD
1	1	0

Nombre d'adhérents : 5 personnes morales (MJC).

Nombre de bénévoles au Conseil d'Administration : 13 officiels — 8 actifs

Locaux : pas de locaux ; bureau et imprimante mis à disposition par la MJC La-Vigne-aux-Moines.

Une année difficile mais ouvrant des possibles.

L'année 2025 a connu des moments donnant des perspectives d'avenir à La Boulit'

- la poursuite des relations contractuelles avec la Communauté de communes Vienne Gartempe
- une participation plus forte au Réseau 535
- un accueil favorable des services de l'Etat avec un sous préfet proposant de nous faire bénéficier du FNADT
- la mesure Scène culturelle de proximité dont La Boulit' a bénéficié avec 5 autres structures

Ce dernier label a sauvé l'unique emploi de La Boulit' pour 2025 grâce à l'attribution de 30 000 €

Le FNADT n'a malheureusement pas été attribué à La Boulit'.

L'absence de la coordinatrice pour raison de congé de maternité a contraint les bénévoles à s'impliquer dans des proportions nettement supérieures à celles qui avaient été annoncées. Ce "remplacement" a été l'occasion de poser des questions de fond sur ce que nous nommons "le sentiment d'appartenance" à La Boulit', d'analyser les relations entre professionnels et bénévoles et de souligner des malentendus, des tensions, voire des visions très différentes.

A l'heure où j'écris ces lignes nous savons que l'Etat par le biais du dispositif SCP nous soutiendra de nouveau à hauteur de 30 000 € en 2026.

Toutes les collectivités et services qui nous financent maintiennent leurs financements à même hauteur qu'en 2025, sauf pour le département dont le soutien total a baissé de 10% entre 2022 et 2026. Nécessité d'établir des contacts avec les nouveaux élus municipaux et communautaires en 2026.

Ce rapport moral a donc une couleur morose.

Martine DUBREUIL, Présidente.

Présentation et nature des actions

La saison culturelle de la Boulit' se divise en deux types de programmations complémentaires, chacune ponctuée par des temps forts annuels qui constituent des rendez-vous récurrents connus de la population locale et souvent propices à la conclusion de partenariats.

○ Saison culturelle « en salle & concerts » (label régional « Lieux de proximité / scène de territoire et saison sans lieu »)



Cette programmation s'étend tout au long de l'année mais se concentre majoritairement entre septembre et mai.

○ Elle se déroule au sein des MJC ou dans des salles communales, louées ou mises à disposition. En effet, les MJC membres de la Boulit' n'ont pas de véritable salle de spectacle à disposition. Les diffusions ont lieu dans des salles polyvalentes au sein des MJC, dans des salles des fêtes, équipées grâce au parc de matériel mobile de la Boulit', dans d'autres lieux non dédiés au spectacle vivant, en extérieur durant l'été.

○ Elle propose des spectacles tout public.

○ Elle est l'occasion de développer des médiations sous forme de parcours d'éducation artistique et culturelle, de bords plateaux ou de rencontres informelles avec les habitants du territoire. Après chaque spectacle, des moments conviviaux entre spectateurs et équipes artistiques sont presque systématiquement organisés.

○ Elle est souvent coconstruite avec les acteurs locaux, les habitants, les adhérents des MJC.

○ Elle est encadrée par une billetterie payante :

Tarif classique : 8€ plein, 5€ réduit (adhérents MJC, -16 ans, demandeurs d'emplois, étudiants) ;

Tarif ponctuel : prix libre ou 5€ tarif plein, 2€ tarif réduit ;

Tarif exceptionnel : 15€ plein, 10€ réduit.

Les concerts estivaux en extérieur, qui entrent dans cette programmation, ne sont pas soumis à cette politique tarifaire et sont proposés en accès libre.

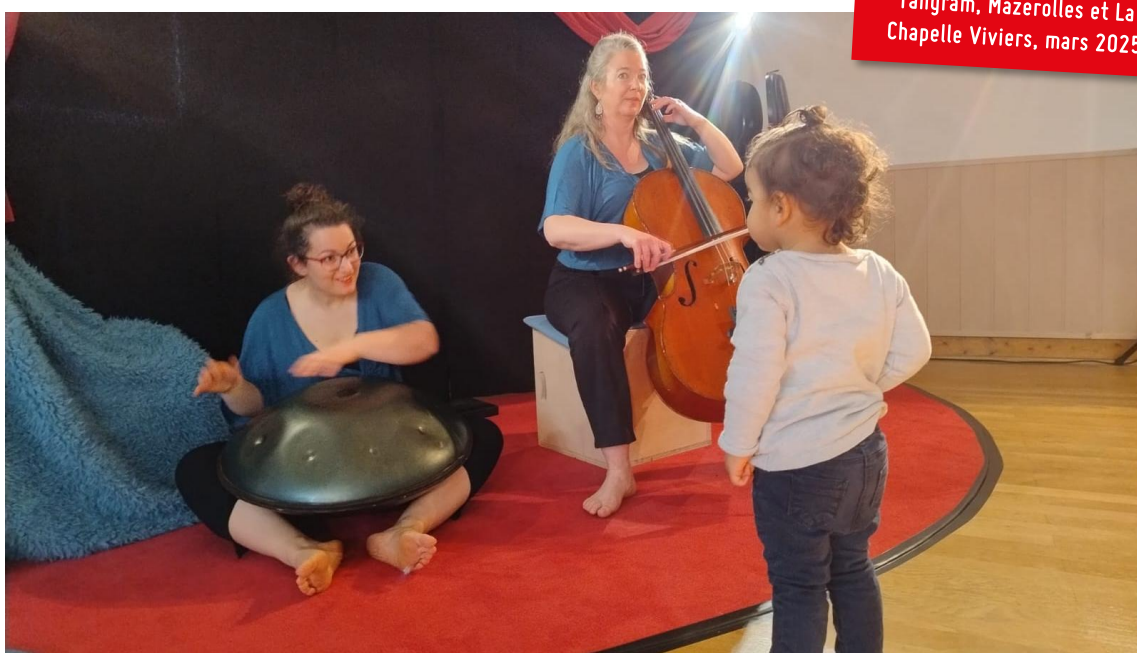
● Elle est l'occasion de soutenir la création locale en programmant une à deux résidences d'artistes par an, donnant lieu à des temps de rencontres et d'échanges avec les habitants, à des ateliers et/ou à une sortie de fabrique. Les MJC n'ayant pas de salle de spectacle propre, ni de salle semi-équipée uniquement réservée à la diffusion, il est compliqué d'organiser des résidences, faute de lieu disponible. Nous travaillons en partenariat avec certaines communes pour utiliser librement les salles des fêtes non équipées. Toutefois, ce travail de pédagogie est long, beaucoup de commune exigeant une location payante de leur salle des fêtes.

● Quelques temps forts :

- Une co-programmation avec l'association « Les amis du Québec » fin janvier propose un artiste québécois ou un thème autour de cette région ;
- Une série de co-diffusions autour du très jeune public dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, en partenariat avec les Relais Petite Enfance du territoire ;
- Le festival « Musiqu'à l'eau » en juillet : 4 concerts acoustiques au bord de l'eau dans le Sud du territoire ;
- Une co-programmation avec la commune de Lussac-les-Châteaux début août, en partenariat avec le festival folklorique de Confolens.



« Le Balabambin », cie
Tangram, Mazerolles et La
Chapelle Viviers, mars 2025



○ Festival « Lézards de la rue » (soutien dispositif régional « Manifestation culturelle »)



Cette programmation se concentre sur la période estivale, entre mai et septembre, bien qu'elle débute en mars avec le Carnaval de Montmorillon et s'achève en octobre avec les dernières fêtes de villages.

- Elle propose des spectacles tout public en extérieur durant la période estivale.
- Elle est l'occasion de développer de nombreux partenariats financiers et opérationnels car elle tend à s'intégrer à des événements locaux connus des habitants (brocantes, fêtes d'écoles, fêtes de villages etc). Coconstruite avec les collectivités locales, les élus et les habitants du territoire, elle permet une mise en réseau des acteurs et associations locales.
- Elle sensibilise les acteurs du territoire aux arts de la rue et nous permet d'aller à la rencontre des habitants et de rencontrer des personnes qui ne se rendent pas aux spectacles en salle ou ne fréquentent pas les MJC. Elle opère une ouverture culturelle mutuelle entre MJC, habitants et partenaires.
- Les diffusions sont gratuites pour les publics et en accès libre.
- Quelques temps forts :
 - Le Carnaval de Montmorillon en mars ;
 - Lézards de la rue dans les villages (fête du 1^{er} mai à Queaux, de la Crouzette à Persac, de l'école à Sillars, du pain à Adriers etc).
 - Le festival Les ImPr0'ables le week-end de l'Ascension à Lathus-Saint-Rémy ;
 - Les Boucles de la Gartempe en octobre au CPA Lathus, qui permet d'allier spectacle vivant, sensibilisation à l'environnement et événement sportif.

○ Programmation scolaire

Depuis quelques années, la Boulit' coordonne une programmation scolaire inégalement répartie sur le territoire, en raison des dispositifs de programmations anciens qui préexistaient à la création de la Boulit'. Cette programmation ancienne, construite au fil des ans avec les acteurs culturels, économiques et éducatifs locaux, est désormais portée par la Boulit' en partenariat étroit avec les MJC.

○ Depuis 2023, la Boulit' travaille à l'élaboration d'une modeste programmation scolaire, coconstruite avec les petites écoles rurales de notre communauté de communes : une programmation locale, écologique, qui prend place au sein des écoles ou à proximité directe, réfléchie avec les équipes pédagogiques en réponse aux problématiques rencontrées dans les classes ou en lien avec les programmes scolaires, économiquement viable pour ces petits établissements et qui ouvre au débat, à la discussion, à la rencontre.

Le relais des MJC est indispensable pour coopérer avec ces écoles. Grâce à leurs actions et domaines de compétences (enfance, famille, jeunesse, CLAS, TAP etc), leurs équipes ont des relations privilégiées avec les établissements scolaires de leur secteur.

○ Toutefois, la mise en œuvre de ce projet reste longue et ardue, car beaucoup d'écoles concernées ne sont pas en lien avec les MJC car hors de leur périmètre d'action, ne comptent que très peu d'élèves et donc peu de moyens financiers, peu d'enseignants, parfois un seul. Elles sont difficilement joignables, les enseignants souvent très sollicités ne sont pas ou peu accessibles.



► La programmation scolaire de la Boulit' se réalise en trois échelles :

- Une habitude ancienne et ancrée de programmation scolaire « hors les murs » sur le territoire du Lussacois, coordonnée par la MJC 21.

Cette programmation s'organise chaque année au mois de décembre avec toutes les écoles du secteur de la MJC21. Deux spectacles sont programmés 3 fois chacun à la MJC 21 et à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux : l'un pour les classes de maternelles, l'autre pour les élémentaires. La Boulit' prend également en charge le transport des enfants.

9 écoles sont concernées par ce dispositif bien rôdé. Elles participent à hauteur de 3€ par enfant, soutenues par les APE et les acteurs économiques du lussacois (GAEL, comité lussacois d'animation).

- Une programmation plus récente mais solide dans le Sud grâce aux liens resserrés entretenus par la MJC Champ Libre avec les écoles de son territoire.

Depuis plusieurs années la MJC Champ Libre proposait un à deux spectacles (un pour les élémentaires et un pour les maternelles) aux scolaires de son territoire chaque année. Depuis 2023, la MJC Champ Libre en accord avec le projet de la Boulit', tend à

programmer au sein des petites écoles rurales des spectacles adaptés à l'ensemble des élèves, qui répondent aux enjeux pédagogiques et sociaux des établissements.

7 écoles bénéficient de cette manière d'un spectacle par an. Les communes soutiennent financièrement cette programmation ainsi que la Boulit' qui participe à sa coordination avec la MJC Champ Libre.

- Une programmation récente et sporadique avec des écoles hors zone d'influence des MJC, ou non concernées par des habitudes de diffusions.

Ce projet est en cours depuis 2023. Chaque année, environ deux spectacles sont ainsi proposés à deux écoles du territoire, qui ne bénéficiaient pas d'une programmation jusqu'à présent. Les écoles concernées sont petites, ne comptent souvent qu'une seule classe à triple voire quadruple niveau. Sur ces secteurs, il est très compliqué d'entrer en contact avec les écoles et les enseignants. Chaque spectacle est choisi en discussion avec l'équipe pédagogique, en résonance aux programmes scolaires ou en lien avec des problématiques spécifiques de l'établissement.

○ Autres actions culturelles

► Des **PEAC** : parcours d'éducation artistique et culturelle :

Les PEAC sont organisés en partenariat avec les MJC, différentes structures d'accueil ou d'éducation et d'autres partenaires. Ils étaient jusqu'à présent uniquement développés par la MJC 21 qui les pilote directement. Depuis 2023 et surtout 2024, la Boulit' aide au développement de ce type d'action sur le territoire et accompagne les autres MJC et diverses structures d'accueil dans la création des parcours. Tous les PEAC portés par la Boulit' sont étroitement co-construits avec les partenaires, principalement les salariés et bénévoles des MJC, qui sont régulièrement à l'initiative de ces parcours, et sollicitent la Boulit' pour les accompagner dans leur réalisation. **Les PEAC sont principalement financés par le Département et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.**

► Des **résidences d'artistes** et sorties de résidences :

Les résidences peuvent se faire de manière informelle, ou plus conventionnelle selon les MJC, se réaliser au gré des opportunités, des rencontres ou s'inscrire dans une organisation et une programmation plus larges. L'objectif, pour les années à venir, est de développer ces résidences de manière transversale, afin de permettre à toutes les MJC d'accueillir une compagnie et de proposer une restitution au public sous diverses formes : sorties de résidences, répétitions ouvertes, temps d'échanges, rencontres, interventions auprès de groupes d'amateurs etc.



Bilan qualitatif et quantitatif 2025

○ Critères qualitatifs

► Le choix des arts de la rue, des concerts en extérieur et des diffusions en salle durant l'année, dans le projet culturel de la Boulit', tient à la volonté de sensibiliser de nouveaux publics au spectacle vivant. Il s'agit de sortir du lieu consacré, d'aller au-devant des publics. Après de nombreuses d'années d'expérimentation au plus près des personnes, nous pouvons évaluer la réussite de cette organisation à l'échelle de notre vaste ruralité.

Nous pensons réussir à investir l'espace public, rural, les lieux de diffusions polyvalents et non consacrés, pour nourrir l'imaginaire et la sensibilité, fédérer les habitants, faire cohésion, susciter la curiosité et développer l'esprit critique. Ces offres éclectiques, tournées vers le plus grand nombre, fonctionnent dans de nombreuses communes, provoquent l'envie et l'attente. Elles méritent d'être développées dans de nouveaux territoires de Vienne et Gartempe. Ce développement territorial est en cours ; depuis 2022, nous investissons de nouvelles communes et sommes attentifs à diffuser dans des lieux jusqu'alors non investis par la Boulit' et les MJC. **La programmation complète de la saison culturelle des MJC du Sud-Vienne est détaillée dans chaque magazine (disponible à l'assemblée générale) ou sur demande.**

► Pour évaluer cette saison, nous pouvons nous appuyer sur des critères qualitatifs subjectifs, et notamment :

- La satisfaction des publics qui nous remercient régulièrement pour notre travail, de vive-voix à l'issue des représentations ou par messages dans un second temps, qui sollicitent les MJC pour assurer d'autres manifestations.
- La reconnaissance du travail réalisé et le soutien inconditionnel et financier des communes, qui renouvellent chaque années nos partenariats.
- La conclusion de nouveaux partenariats – communes ou associations – qui nous contactent et nous sollicitent pour l'organisation de diffusions.
- La mixité des publics accueillis : des personnes de tout âge et de tout milieu social.
- La satisfaction de nos autres partenaires publics, privés ou associatifs, leurs retours positifs, qui renouvellent chaque année ou ponctuellement, selon les contextes et les capacités, leurs partenariats opérationnels ou financiers.
- Les sollicitations des collègues ou bénévoles des MJC pour être accompagnés par la Boulit' dans la co-construction de projets culturels et d'éducation artistique.



○ Critères quantitatifs 2025

► 105 diffusions dont :

- 39 diffusions « Lézards de la rue » ;
- 53 diffusions en salle ou concerts ;
- 13 diffusions scolaires ;
- 2 ciné plein air.

► 76 spectacles différents dont :

- 32 spectacles « Lézards de la rue » ;
- 40 en salle ou concerts ;
- 4 en scolaires ;

► 74 compagnies différentes dont :

- 31 compagnies de rue ;
- 39 groupes ou compagnies en salle ;
- 4 compagnies pour les scolaires ;

► 5 diffusions non-professionnelles ;

► 72 dates différentes dont :

- 20 « en rue » ;
- 44 « en salle » ou concerts ;
- 8 « en scolaires » ;

► 30 communes de diffusions différentes dont :

- 46 lieux différents (intérieurs et extérieurs) ;

► 15 023 spectateurs dont :

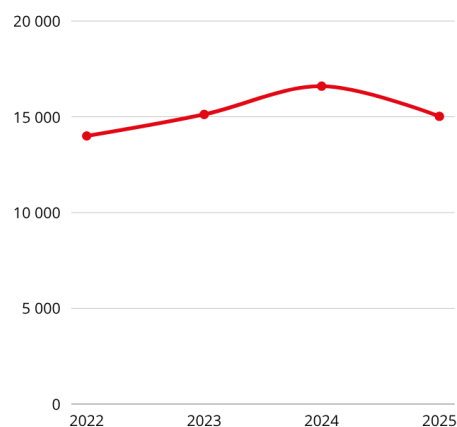
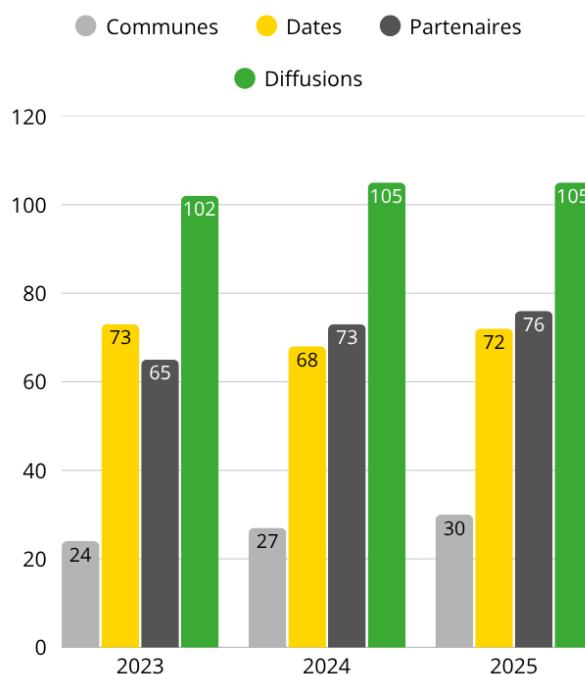
- 8 430 pour les diffusions « Lézards de la rue » ;
- 5 574 pour les diffusions en salle et concerts ;
- 908 pour les diffusions scolaires ;
- 111 pour les PEAC ;

► 2 parcours d'éducation artistique et culturelle représentant :

- 31 heures de médiation ;
- réparties sur 20 jours et 23 séances ;
- 2 compagnies/artistes différentes ;
- 111 participants (très jeunes enfants, adultes, seniors)

► 76 partenaires dont :

- 39 partenaires financeurs*
- 37 partenaires opérationnels**



○ Les PEAC — parcours d'éducation artistique et culturelle

Les PEAC se déroulant sur le secteur du lussacois ne sont pas présentés ici car ils sont organisés et coordonnés directement par la MJC 21. La Boulit' n'intervient pas dans leur mise en œuvre.

Compagnie	Parcours	Dates 2025	Nombre d'heures	Lieux	Publics concernés	Nombres participants
Claude Pauquet (86), photographe	Rencontre & photographie	du 24 janvier au 12 avril	21	MJC VAM, Saint-Germain	Publics séniors (+60 ans) non initiés à la photographie, public isolé	12 adultes
cie Sauve qui peut (86)	La marionnette et la très jeune public	du 10 au 27 juin	10	SDF Pindray Espace Petite Enfance Civaux SDF Moussac MJC 21 Lussac	Très jeunes enfants (18 mois - 3ans), assistantes maternelles, parents	71 enfants 20 assistantes maternelles 8 parents



○ Résidence de création

En 2025, la Boulit' a organisé et coordonné une résidence de création :

Compagnie & spectacle	Discipline artistique	Dates 2025	Lieux	Public	Nbre spectateurs	Actions médiation	Soutiens de La Boulit'
cie La Naine Rouge (33), Le Premier Envol	Marionnettes, danse, musique	du 3 au 7 novembre	Salle des fêtes & école de BOURESSE	0-3 ans	60 dont 41 enfants	Temps d'exploration et d'échanges à l'issue de la sortie de résidence. PEAC prévu en 2026	*Mise à dispo lieu de travail *Accueil, hébergement 5 pers. *Défraiement transport, restauration *Pré-achat pour 2026 et sortie de résidence

Une sortie de résidence a été organisé le vendredi 7 novembre à l'école de Bouresse en présence des enfants des classes de maternelle ainsi que des enfants de moins de 3 ans accueillies en crèches ou par des assistantes maternelles.

La création « Le Premier Envol » sera diffusée quatre fois à l'automne 2026, dans trois communes différentes, dans le cadre d'un PEAC mené par la compagnie en amont de la représentation, auprès des très jeunes enfants et des professionnelles de la petite enfance.

Structuration de la Boulit'

○ Coordination

Le poste a été créé début 2022 (CDI 35h/semaine indic. 350 convention ECLAT) et a été maintenu depuis grâce à différents soutiens qui se sont succédés et parfois superposés :

- L'aide européenne du Programme Opérationnel FEDER-FSE (dossier AMPLI) en 2022 ;
- Un FONJEP JEUNE non renouvelable de 2022 à 2024 ;
- Le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine via le FIT « Fonds d'innovation territoriale » de 2022 à 2024 ;
- Le soutien du Ministère de la Culture via le dispositif Scène culturelle de Proximité en 2025-2026.

Par ailleurs, l'intercommunalité grâce au conventionnement pluriannuel, et la Région via le dispositif Lieu Culturel de Proximité, soutiennent le fonctionnement et donc les frais liés à la structuration et au pilotage de l'association.

Le poste de coordination est indispensable au fonctionnement administratif, financier et opérationnel de la Boulit', au développement de ses actions sur le territoire, à la coopération culturelle entre les MJC.

Depuis 2024, après la MJC Claude Nougaro, la MJC La Vigne aux Moines a mis à disposition de la salariée de la Boulit' un bureau au sein de ses locaux, une connexion internet et l'usage gracieux du photocopieur-imprimante-scanner. La coordinatrice est également accueillie régulièrement au sein des autres MJC tout au long de l'année.

○ Les outils de coopération

- ▶ Un comité de direction, qui se réunit 4 fois par an composé de 5 directrices et directeurs des 5 MJC, 5 présidents et présidentes ou représentants élus des CA des 5 MJC — peu présents dans les faits ; 1 responsable culturel de la MJC21 ; 3 bénévoles du bureau de la Boulit' ; 1 salariée coordinatrice (non votante).
- ▶ Une communication confiée à la coordinatrice de la Boulit' ainsi qu'à l'infographiste Elodie BRUNET :
 - Un site internet, mis à jour régulièrement, complémentaire au magazine papier grâce à sa rubrique « Zoom sur » qui lui permet de publier des articles sur l'actualité et les actions culturelles de la Boulit' et des MJC.
 - L'animation de deux réseaux sociaux
 - 3 programmes papiers par an, imprimés à environ 4 000 à 5 000 exemplaires. La distribution manuelle est assurée par les salariées et bénévoles des MJC et de la Boulit'. Cette distribution doit être. Elle est complétée par des envois postaux ciblés, une centaine par magazine, et des envois numériques
 - Des affiches uniformisées.
- ▶ Une comptabilité centralisée confiée au service comptable du CPA Lathus sous forme de prestation.
- ▶ Salariés et bénévoles de chaque MJC, qui accueillent les spectacles et restent responsables de leur bon déroulement, de leur organisation logistique et pratique :
 - Accueil des compagnies et des spectacles ;
 - Relations avec les partenaires locaux ;
 - Organisation logistique : matériel scénique, réservations, hébergement etc ;
 - Communication auprès des publics locaux ;
 - Accueil des publics.
- ▶ Le matériel technique et équipements des MJC et des partenaires (collectivités, associations etc).

Partenariat & territoire

Les partenariats en bref**

Partenaires financeurs	
1	DRAC Nouvelle-Aquitaine
2	Région Nouvelle-Aquitaine
3	Département de la Vienne
4	CC Vienne et Gartempe
5	MJC de France Scène cult. proximité
6	FDVA 2
7	OARA (mobilité professionnelle)
8	Lathus-Saint-Rémy
9	Le Vigeant
10	L'Isle Jourdain
11	Lussac-les-Châteaux
12	Millac
13	Montmorillon
14	Nérignac
15	Persac
16	Queaux
17	Saint-Martin-L'Ars
18	Sillars
19	Verrières
20	Art'Cacius Festival
21	MJC Champ Libre
22	MJC Claude Nougaro
23	MJC 21
24	MJC VAM
25	CPA Lathus
26	APE école publique Lussac
27	APPEL école privée Lussac
28	Comité Lussacois d'Animation
29	école de Bouresses
30	école de Civaux
31	école de Gouëx
32	école de Lhommaizé
33	école de Mazerolles
34	école de Nalliers
35	école de Persac
36	école de Queaux
37	école de Sillars
38	école de Verrières
39	Groupement des acteurs eco. du lussacois

Partenaires opérationnels	
1	Adriers
2	Availles-Limouzine
3	Bouresses
4	Civaux
5	La Chapelle Viviers
6	Leignes-sur-Fontaine
7	Luchapt
8	Mauprévoir
9	Mazerolles
10	Moussac
11	Mouterre
12	Nalliers
13	Pindray
14	Saint-Germain
15	Saint-Savin
16	Usson-du-Poitou
17	Villemort
18	ALSH MJC 21
19	APE de Sillars
20	Asso du Centenaire de l'Ecole d'Availles
21	Bar-restaurant Le Cheval Blanc
22	Cinéma Le Majestic
23	Comité des Fêtes de Millac
24	Comité des Fêtes de Queaux
25	Comité des Loisirs d'Adriers
26	école d'Adriers
27	école d'Availles Limouzine
28	école de Le Vigeant
29	école de L'Isle Jourdain
30	école de Mauprévoir
31	école d'Usson-du-Poitou
32	Les Amis du Québec
33	MPT de Persac
34	Relais Petite Enfance CCVG
35	Relais Petite Enfance MJC 21
36	Relais Petite Enfance MJC Champ Libre
37	Restaurateurs de la Place Saint-Sornin

Evènements partenaires	
1	Carnaval de Montmorillon
2	AG MJC 21
3	AG MJC Champ Libre
4	Centenaire de l'école d'Availles
5	Course cycliste du Vigeant
6	Festi'Rencontre MJC VAM
7	Festival Art'Cacius
8	Festival Les imPrO'posables
9	Festival Musiqu'à l'eau
10	Festival Place à la BD
11	Festival Tous en Famille
12	Fête de la Musique de Lussac
13	Fête de l'école de Sillars
14	Fête du 1er mai de Queaux
15	Fête du pain de Persac
16	Fête du village de Saint-Martin
17	Foire expo de Lussac
18	Foulées du Viaduc
19	Journée Droits des femmes MJC 21
20	Marché de Noël de Lussac
21	Marché de Noël de Verrières
22	Marché de producteurs de Villemort
23	Multi randonnées Boucles de la Gartempe
24	Repas des rues de Nérignac
25	Semaine Nationale de la Petite Enfance
26	Vide-grenier de Millac
27	Rock in Paradis
28	Soirée des Amis du Québec



La convention pluriannuelle signée en avril 2022 et a été revalorisée en 2023 à **40 000€** annuels.

Les conditions de financement et modalités de fonctionnement n'ont pas été modifiées. Cette convention engage la Boulit' à élargir son champ d'action afin de couvrir, par ses actions culturelles, un territoire élargi aux communes non-adhérentes aux MJC. En 2024 Boulit' a rempli ses obligations en proposant à minima un spectacle ou concert dans chacune des treize zones géographiques définies par cette convention (cf. carte). En 2025, la Boulit' n'a pas pu répondre à l'ensemble de ses obligations pour plusieurs raisons :

- Les communes sollicitées n'ont pas souhaité s'engager avec la Boulit'.
- Les projets de développement ont été réduits dû fait du congé maternité non-remplacé de la coordinatrice.

Convention d'animation de territoire avec Le Vigeant



En 2023, la commune de Le Vigeant a aménagé le Parc de l'Envol en y faisant construire un théâtre de verdure, des jeux pour enfants, une aire repos et de loisirs en complément d'activités de plein air (acro-branches etc) proposées sur place. Elle a souhaité animer ce théâtre en y proposant une programmation culturelle estivale. Les élus municipaux ont fait appel à la Boulit' et à la MJC Champ Libre pour l'accompagner dans cette démarche. La coordination de la Boulit' et la direction de la MJC Champ Libre ont donc travaillé avec les bénévoles et élus tout au long de l'année pour co-construire une programmation culturelle. Ce partenariat s'est poursuivi en 2024 et en 2025. Il s'achève en 2026, les élus étant désormais autonomes sur les démarches liées à la programmation culturelle. Ils développent désormais une programmation estivale qui leur est propre, avec une ligne artistique qu'ils ont appris à s'appropriier et qui n'est plus celle de la Boulit'. Les liens entre la Boulit' et la commune du Vigeant restent toutefois solides.

○ La mesure « Scène culturelle de proximité » du Ministère de la Culture

En 2025, suite à la grande consultation du Printemps de la ruralité initiée en 2024 et à une collaboration fructueuse avec les fédérations nationales d'éducation populaire, le Ministère de la Culture décide de mettre en place une mesure expérimentale sur deux ans : les Scènes Culture de Proximité, dont la structuration est confiée à la confédération MJC de France. Six structures — 5 MJC et 1 liée à la Ligue de l'Enseignement — sont sélectionnées en France pour mener l'expérimentation et porter cette mesure en 2025 et 2026 ; la Boulit en fait partie.

Une scène culturelle de proximité se définit par le déploiement d'une programmation culturelle d'une part, et par l'offre d'un espace pour la pratique artistique en amateur d'autre part. Elles constituent des lieux d'expérimentation qui place au cœur la participation des habitants à un projet de territoire intégré à l'écosystème artistique et culturel local ?

Cette mesure se concrétise par une convention signée entre la Boulit' et MJC de France, qui nous assure un soutien financier de 30 000€, à répartir sur 2025 et 2026.

Cette mesure est pour l'instant limitée à deux ans, bien que la fédération nationale des MJC espère négocier sa pérennisation et son extension à d'autres structures.



◉ Nos réseaux régionaux

► Réseau 535

Depuis 2023, la Boulit' adhère au Réseau 535, le réseau des opérateurs culturels de la Région Nouvelle-Aquitaine qui regroupe plus d'une centaine de programmeurs. Ce réseau travaille à stimuler les échanges et collaboration entre opérateurs du spectacle vivant en région. Il vise à renforcer la visibilité des œuvres et spectacles qui y sont produits, à promouvoir la solidarité et l'interconnaissance professionnelle entre ses membres et à mettre en action un système économique vertueux et responsable.



Dans cette optique, il met en œuvre des temps d'échanges, de formation, des journées professionnelles et repérages, des présentations de projets artistiques à destination de ses adhérents.

Le Réseau 535 représente et soutient ses adhérents auprès des partenaires institutionnels.

En 2026, la Boulit' a accueilli une journée de l'Escale à Lussac-les-Châteaux ce qui a demandé une préparation à partir du printemps 2025. L'Escale est une rencontre professionnelle de grande ampleur et le temps fort annuel du réseau.

► Fédération régionale des MJC de Nouvelle-Aquitaine (FRMJC NA)

► Union départementale des MJC de la Vienne

À l'automne 2025, suite au travail de MJC de France autour de la mesure « Scène Culturelle de Proximité » la Boulit' a adhéré à la Fédération Régionale des MJC de Nouvelle Aquitaine ainsi qu'à l'Union Départementale des MJC de la Vienne.

Ces unions départementale et régionale ont pour mission d'apporter un soutien et un accompagnement aux MJC membres dans leurs missions et projets. Centre de ressources, ces institutions oeuvrent à la mise en réseau des adhérents et à l'échanges de compétences. Elles portent la voix des adhérents auprès des partenaires institutionnels.



► Groupe d'Action Locale (GAL) du SUD-VIENNE

Le GAL est une structure de gouvernance locale créée dans le cadre de l'initiative européenne LEADER, qui constitue l'un des outils de la politique de développement rural de l'Union Européenne.

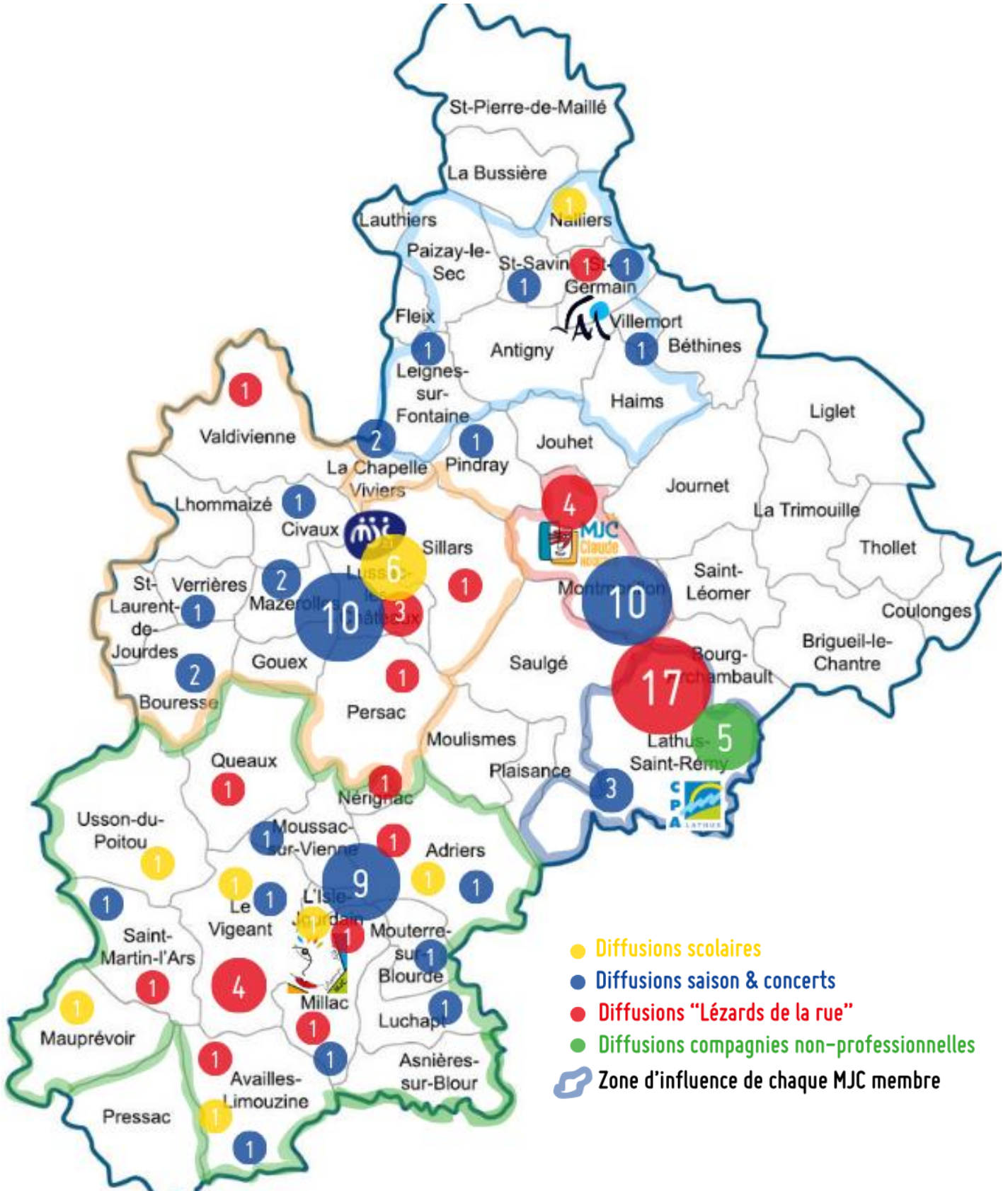
Il regroupe des partenaires privés et publics à l'échelle d'un territoire rural cohérent, qui œuvrent ensemble à une stratégie de développement local. En accord avec cette stratégie, le GAL sélectionne les projets pour distribuer les fonds FEADER/LEADER et FEDER/FSE.

Le territoire du GAL Sud-Vienne regroupe les communautés de communes de Vienne et Gartempe et du Civraisien en Poitou et s'étend de 2023 à 2027. Il se réunit 3 à 5 fois par an.

Depuis 2024, la coordinatrice de la Boulit' a un siège nominatif de suppléante au GAL Sud-Vienne.



● La programmation sur la carte en 2025



Rapport financier 2025

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024 Total
	Brut	Amort	Net	
FRAS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 120.40	16 089.47	1 050.93	3 769.24
FRAS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL. SIMILAIRES	17 120.40	16 089.47	1 050.93	3 769.24
205000 Concess et droits similaires, brevet...	17 120.40		17 120.40	17 120.40
205000 Concessions et droits siml, brevet, lic		16 089.47	-16 089.47	-13 351.16
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 865.90	1 138.41	727.49	14.03
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	1 865.90	1 138.41	727.49	14.03
218300 Mat de bureau et informatique	808.00		808.00	808.00
218800 Autres immobilisations corpor.	1 057.90		1 057.90	
281630 Amort mat de bureau & informatic		1 138.41	-1 138.41	-793.97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15.00		15.00	15.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15.00		15.00	15.00
271000 Titres immos dt de propriété	15.00		15.00	15.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	19 001.30	17 207.88	1 793.42	3 798.27
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	82 880.28		82 880.28	40 005.68
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	47 850.98		47 850.98	14 005.68
411000 Usagers - Collectif Clients	47 850.98		47 850.98	14 005.68
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	34 100.00		34 100.00	26 000.00
441200 Subv MA-Fonctionnement Scène de Terroir	6 800.00		6 800.00	6 000.00
441300 Subv CCVVG Partenariat	20 000.00		20 000.00	20 000.00
441600 Subventions MJC	7 500.00		7 500.00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	729.30		729.30	
486000 Charges constatées d'avance	729.30		729.30	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	22 411.40		22 411.40	43 079.08
511000 Valeurs à l'encaissement	76.90		76.90	
512000 Banque CREDIT MUTUEL	22 334.50		22 334.50	43 079.08
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	105 091.68		105 091.68	83 084.74
FRAS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	124 092.98	17 207.88	106 885.10	86 883.01

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	4 000.00	4 000.00
103000 Fds Assoc avec droit de repris	4 000.00	4 000.00
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	50 722.68	47 442.82
110000 Report à nouveau (Crediteur)	50 722.68	47 442.82
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	9 054.96	3 279.86
120000 Résultat excédentaire	9 054.96	3 279.86
SITUATION NETTE (1)	63 777.63	54 722.68
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	63 777.63	54 722.68
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUTRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	43 107.47	28 160.33
401000 Collectif Fournisseurs	40 443.47	25 189.69
408100 Fournisseurs-factures non parvenues	2 664.00	2 970.64
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		4 000.00
487000 Produits constatés d'avance		4 000.00
TOTAL DETTES (5)	43 107.47	32 160.33
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	106 885.10	86 883.01

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS			
756100 Cotisations reçues	250.00		250.00
VENTES DE BIENS	250.00		250.00
DONT VENTES DE DONIS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE			
708100 Billetteries	51 818.51		51 083.40
708200 Prestations boissons/restauration	3 077.10		3 974.50
DONT PARRAINAGES	48 741.41		47 108.90
VENTES DE BIENS ET SERVICES		51 818.51	51 083.40
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	175 872.80		167 494.00
SOUS-TOTAL 74	175 872.80		167 494.00
741110 Subv département	30 750.00		
741210 Subv NA-Arts de rue	15 180.00		
741250 sub DRAC	8 040.00		
741500 Subvention communes	23 226.50		
741600 Subv MJC	30 000.00		
741700 Subventions autres	45 676.30		
742000 Subv fonctionnement - REGION	22 000.00		
742300 Subv NA action innov	1 000.00		
743000 Subv fonctionnement-DEPARTEMENT			
743120 Subv NA Fonds de scène			27 500.00
743130 Subv NA Lézards de rue			20 000.00
743160 FONJEP			15 180.00
743170 Subv NA Drac			7 164.00
743300 Subv CCVG			35 000.00
744100 Subv Communes			45 800.00
744300 Subv diverses			16 150.00
700.00			
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONIS MANUELS			
754000 Collectes et Dons			130.00
MECENATS			130.00
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCIERS		175 872.80	167 624.00
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			46 788.70
791000 Transferts de charges			46 788.70
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	9 512.53		
708000 Produits des activités annexes	7 871.65		
708001 Partici aux spect scolaires	1 640.82		
759000 Indemnités et autres produits	0.06		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		237 453.84	265 746.10
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	76.14		
607000 Achats de marchandises	76.14		
VARIATION DE STOCK			

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	213 966.68		245 509.10
SOUS-TOTAL 60			
602120 Achat alimentation, boissons	119 558.70		148 456.32
604000 Achat études et prest. de services	20 145.00		2 350.25
604300 Achat de spécialités	3 000.00		
604400 Prestation de service-intervenants	91 895.02		121 195.98
606120 Electricité et Gaz	357.96		
606300 Fourm entiel /PI équipement	1 515.26		
606310 Achats sur activités	1 093.49		521.50
606400 Fournitures administratives	679.55		24 302.59
606800 Autres fournis non stockables	80.35		46.47
SOUS-TOTAL 61	725.95		5.65
611000 Sous-traitance générale	15 135.81		7 645.47
611100 Prestations extérieures	9 757.50		1 072.00
613100 Location de salles	690.00		1 776.00
613300 Location diverses	2 905.31		632.00
613600 Location Véhicule	956.66		3 407.98
616100 Primes assurances-multirisques	826.34		
SOUS-TOTAL 62	79 272.17		757.49
621100 Personnel intérimaire	41 461.67		89 407.31
621200 Personnel extérieur	915.25		49 194.61
622600 Honoraires	2 676.00		837.55
622800 Divers	2 327.19		2 596.60
623000 Publicité, publications, relations pub.	4 049.20		170.00
623600 Catalogues et imprimés			
623700 Publications	775.00		5 267.90
624100 Transports sur achats	1 374.86		495.00
625110 Déplac. Personnel (rml)	167.39		
625120 Déplac. personnel (rapas)	10.00		1 621.20
625130 Déplac. Personnel (parking/déplac/carburan	157.00		365.64
625140 Déplac. Personnel (SNICF)	90.45		109.83
625150 Frais de personnel (Héberg)	38.00		47.60
625160 Déplac. personnel autres	8 644.25		
625170 Frais Héberg intervenants	4 150.26		10 843.26
625172 Frais de restauration intervenants	8 153.16		5 159.04
625180 Déplacements autres	252.10		6 874.24
626200 Frais postaux	537.56		300.00
626300 Téléphone	165.68		686.77
627100 Frais bancaire et assimilés (CM)	275.43		167.88
628100 cotisations, abonnement, adhésion	1 845.50		220.79
628200 Autres services extérieurs	1 186.00		902.44
AIDES FINANCIERES			3 544.76
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
SALAIRES	3 172.07		3 639.04
641110 Remunération des artistes GUSC	3 172.07		3 639.04
COTISATIONS SOCIALES	1 208.13		1 444.99
645820 Charges Patronales-GUSO	1 208.13		1 444.99
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	3 062.75		3 042.53
661100 Dotations aux amorts des immo.	3 062.75		2 773.20
661200 Dot. amort charges d'exploitat.			269.33
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	6 913.12		9 593.05
651200 sacem	5 209.67		6 312.06
651300 sacd	1 632.47		3 280.99

31c6 comptabilité v2026

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
658000 Pénalités et autres charges	70.96		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		228 398.89	263 228.71
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		9 054.95	2 517.39

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)			
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		9 054.95	2 517.39
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			1 310.02
771800 Produits except/op de gestion			0.02
772000 Produits sur exerc. antérieurs			1 310.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			547.55
671200 Pénalités et amendes fisc/péna			20.52
672000 Charges sur exerc. antérieurs			527.03
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			762.47

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		237 453.84	267 056.12
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		228 398.89	263 776.26
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		9 054.95	3 279.86
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			40 060.53
875000 Bénévoles			40 060.53
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			40 060.53
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			40 060.53
864000 Bénévoles			40 060.53
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			40 060.53

COMPTE DE RESULTAT

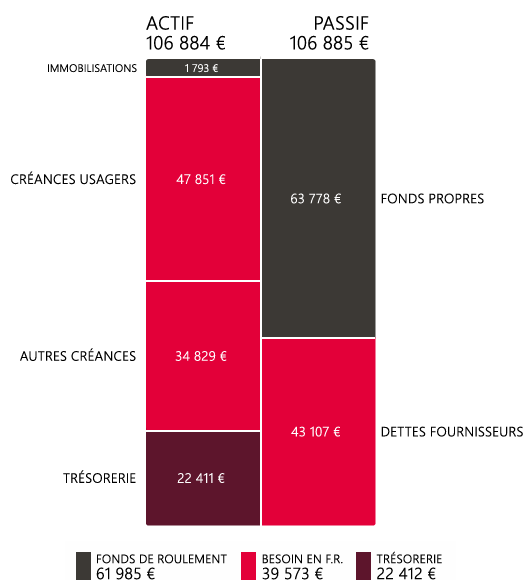
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

TOTAL (875)	0.00	875 Bénévolat	
864 Personnel bénévole		875000 Bénévoles	0.00
864000 Bénévoles	0.00	TOTAL (864)	0.00
Total charges contributions volontaires	0.00	Total produits contributions volontaires	0.00

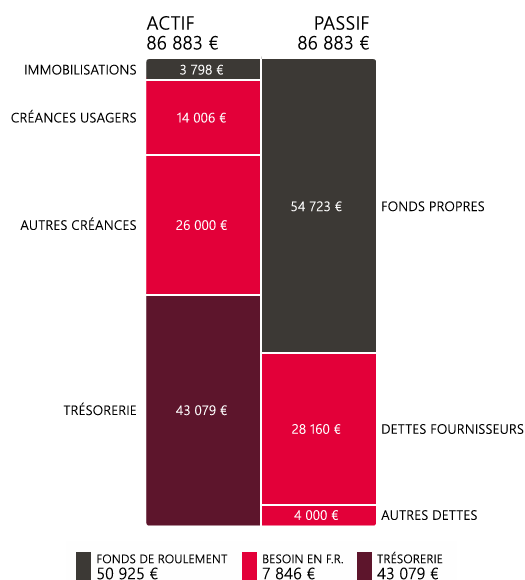
○ Rapport financier de l'exercice 2025

► Nous débuterons ce rapport financier en nous penchant sur le bilan : ce que La Boulit' possède et comment elle le finance.

Bilan au 31/12/2025



Bilan au 31/12/2024



A travers le document « présentation de vos principaux indicateurs financiers » réalisé par le cabinet du commissaire aux comptes, nous pouvons observer :

- Le bilan est en hausse de 23 % passant de 86 883 € en 2024 à 106 884 € en 2025 soit une différence de 20 002 €. En grande partie liée à la labellisation « Scène culturelle de proximité ».
- Une augmentation des fonds propres de 9 055 € ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour l'association. L'exercice 2025 s'achève avec un excédent de 9 054.95 € ce qui a effectivement permis d'augmenter ses fonds via le report à nouveau que nous devons voter lors de cette assemblée générale.
- Le fond de roulement augmente également de 11 060 € ce qui augmente sa marge de sécurité en cas de difficultés.
- Par contre nous pouvons constater une hausse importante des créances et des dettes ce qui impacte la trésorerie. En effet, plus la Boulit' sera dans l'attente de paiements (MJC's, financeurs...) plus elle sera en difficultés pour payer ses factures (dettes). De 2024 à 2025 la trésorerie de l'association a diminué de 20 667 €. Nous devons travailler avec nos créanciers afin de pouvoir limiter les créances au 31/12 et ainsi espérer diminuer nos dettes et améliorer notre trésorerie.

► Concernant le compte de résultat, nous pouvons noter, comme dit précédemment, l'excédent de l'exercice 2025 à hauteur de 9 054.95 €. Ce dernier s'explique en plusieurs points.

La programmation culturelle est restée prudente en raison des incertitudes liées aux financements.

Comme évoqué précédemment, nous avons également rencontré des difficultés de trésorerie. Les financements et les montants accordés de subvention sont intervenus tardivement ainsi que leurs versements. S'ils ont finalement permis de clôturer l'exercice avec un résultat positif, ils ont engendré des difficultés de trésorerie tout au long de l'année.

Cette situation se traduit par un besoin en fonds de roulement (BFR) élevé et une trésorerie insuffisante.

Pour y faire face, nous avons été contraints de décaler certains décaissements, de solliciter les compagnies pour des reports de paiement, ainsi que de recourir à des avances de trésorerie de la MJC Champ Libre et du CPA de Lathus. Cependant, ces structures partenaires disposent elles-mêmes d'une trésorerie plus fragile qu'auparavant, ce qui rend ce mode de fonctionnement de moins en moins soutenable.

L'excédent dégagé sur l'exercice est un excédent en trompe-l'œil. Il ne traduit pas une amélioration structurelle de la situation financière de l'association, mais résulte essentiellement des incertitudes qui ont pesé sur les financements dédiés à la culture.

Face à ce contexte en 2025, nous avons fait le choix d'une gestion particulièrement prudente, en limitant les dépenses, par exemple le non remplacement de la coordinatrice pendant son congés maternité, et les engagements tant que les financements n'étaient pas confirmés. Nous pouvons par exemple constater une diminution des frais liés à la diffusion passant de 145 848.52 € en 2024 à 122 700.19 € en 2025 (coûts de cessions, EAC et VHR inclus). Soit une diminution de 19 %. Cette baisse n'a pas impacté le nombre de propositions culturelles comme vous pourrez le constater dans le rapport d'activité. Cette gestion responsable a permis de préserver l'équilibre financier, mais elle s'est également traduite par une programmation culturelle davantage construite autour d'opportunités, de partenariats et de « bons plans » que par une programmation pleinement choisie et anticipée.

Si cette capacité d'adaptation témoigne de la résilience de l'association et de son engagement à maintenir une activité culturelle malgré les contraintes, elle ne peut constituer un modèle de fonctionnement durable. La vie associative en a été fortement perturbée, avec un report important de la charge de travail sur les administrateurs dont l'investissement a largement dépassé ce qui peut être raisonnablement attendu dans la durée. Cette situation a mis en évidence les limites d'un fonctionnement reposant sur l'engagement bénévole pour compenser des fragilités structurelles de financement.

L'excédent constaté est donc la conséquence d'une stratégie de précaution imposée par un contexte de financement instable. Il reflète aussi une gestion rigoureuse mais insatisfaisante visant à ne pas engager des dépenses sans avoir la certitude des recettes correspondantes.

► **Concernant le budget prévisionnel 2026**, nous prévoyons un déficit à hauteur de 5 430 € soit 2 % du budget. Ce déficit prévisionnel s'explique par les hausses annuelles des charges (salaire, inflation), le maintien de la proposition artistique et la diminution des aides du conseil départemental d'environ 20%. Nous pouvons par contre nous féliciter de la reconduction du dispositif Scène Culturelle de Proximité et des 30 000 € associés via MJC de France.

Notre association se veut ainsi être vigilante pour l'année à venir tout en étant dans une logique de maintien des partenariats et offres culturelles en milieu rural.

Maryse DESMET, trésorière

🕒 Budget prévisionnel 2026

	CHARGES	TOTAL	BOULIT	MJC CN	SCOLAIRES MJC21	MJC 21	MJC CL	MJC VAM	CPA
Dépenses artistiques		141 338 €	19 000 €	24 000 €	7 550 €	26 638 €	20 500 €	8 650 €	35 000 €
6043	Achat spectacles (contrats de cession), intervenants et GUSO	100 738 €	6 650 €	18 400 €	6 550 €	19 438 €	17 350 €	7 350 €	25 000 €
6111	Prestations artistiques	10 000 €	10 000 €						
6251	Frais missions (hébergement, transport, restauration)	20 650 €	1 850 €	4 000 €	500 €	4 200 €	1 800 €	800 €	7 500 €
6512_13	Droits d'auteur & taxes	9 950 €	500 €	1 600 €	500 €	3 000 €	1 350 €	500 €	2 500 €
Dépenses techniques		4 250 €	0 €	1 300 €	- €	950 €	500 €	500 €	1 000 €
6063	Fourniture entretien et petits équipements	0 €							
6111	Prestations techniques	1 150 €						500 €	650 €
613	Location de matériel & salles	1 750 €		800 €		950 €			
6251	Frais missions (logement, transport, restauration)	350 €							350 €
64111 et 64582	Rémunération intermittents techniques GUSO	1 000 €		500 €			500 €		
Fonctionnement		92 610 €	60 510 €	100 €	0 €	1 800 €	100 €	100 €	30 000 €
601-602	Alimentation boissons	16 000 €							16 000 €
6063	Fourniture entretien, petit équipement	10 000 €							10 000 €
6064	Fournitures administratives	2 120 €	120 €						2 000 €
613	Locations	0 €							
6161	Assurances	850 €	850 €						
6211	Personnel extérieur - compta/com	9 000 €	9 000 €						
6211	Personnel mis à dispo - coordination	40 000 €	40 000 €						
6226	Honoraires - commissaire aux comptes	2 700 €	2 700 €						
623	Frais de communication et d'impression	5 000 €	3 500 €						1 500 €
6251	Frais de mission	2 350 €	1 500 €	100 €		550 €	100 €	100 €	
6262	Frais postaux	700 €	700 €						
6263	Téléphonie	190 €	190 €						
6271	Frais bancaires	600 €	100 €						500 €
6281	Cotisation adhésion, abonnements	1 850 €	1 850 €						
672	Charges excep. (gazette MJC21)	1 250 €				1 250 €			
EXCÉDENT									
TOTAL CHARGES		238 198 €	79 510 €	25 400 €	7 550 €	29 388 €	21 100 €	9 250 €	66 000 €

	PRODUITS	TOTAL	BOULIT	MJC CN	SCOLAIRES MJC21	MJC 21	MJC CL	MJC VAM	CPA
Recettes		55 550 €	2 100 €	2 000 €	1 200 €	1 200 €	500 €	100 €	48 450 €
7061	Billetterie	3 800 €		2 000 €	1 200 €		500 €	100 €	
706 - 708	Produits manifestations	48 450 €							48 450 €
706	Partenaires diffusions	3 300 €	2 100 €			1 200 €			
	Partenaires EAC	0 €							
74 - Subventions		173 968 €	71 980 €	23 350 €	6 350 €	28 138 €	20 550 €	9 100 €	14 500 €
	FDVA2	1 000 €	1 000 €						
	Etat - FONJEP	0 €							
	MJC de France	30 000 €	30 000 €						
	DRAC PEAC	10 000 €	10 000 €						
	Région N-A Lézards de la rue	15 000 €		3 000 €		4 000 €	3 500 €	1 000 €	3 500 €
	Région N-A STSSL	22 000 €	5 700 €	4 300 €		5 000 €	2 000 €	4 000 €	1 000 €
	OARA Diffusion	0 €							
	Département de la Vienne saison	20 000 €	1 600 €	5 800 €		5 000 €	3 600 €	1 450 €	2 550 €
	Département de la Vienne PEAC	1 250 €	1 250 €						
	Département Vienne - scolaires	2 800 €					1 800 €	1 000 €	
	Département Vienne - PdP	500 €	500 €						
	CC Vienne Gartempe - convention	40 000 €	21 750 €	2 250 €	6 350 €	4 250 €	1 800 €	1 650 €	1 950 €
	CC Vienne Gartempe - Festival	5 780 €	180 €				600 €		5 000 €
	Communes Lézards de la rue	10 300 €				4 800 €	5 000 €		500 €
	Communes dif culturelle	15 338 €		8 000 €		5 088 €	2 250 €		
Autres		3 250 €	0 €	50 €	0 €	50 €	50 €	50 €	3 050 €
754	Mécénat	3 000 €							3 000 €
7561	Cotisations	250 €		50 €		50 €	50 €	50 €	50 €
DEFICIT		5 430 €	5 430 €						
TOTAL PRODUITS		232 768 €	74 080 €	25 400 €	7 550 €	29 388 €	21 100 €	9 250 €	66 000 €

Rapport d'orientation pour 2026

Pour 2026, l'objectif est de proposer une programmation similaire, tant par la quantité que par la qualité des spectacles choisis.

L'enjeu primordial de cette année, comme des précédentes, est de **maintenir le poste de coordination**, absolument nécessaire au fonctionnement de l'association. Grâce au soutien du Ministère de la Culture et des MJC de France, la Boulit' a pu conserver le poste en 2025 et 2026, mais ce montage financier ne pourra pas être renouvelé en 2027 que si le partenariat SCP est maintenu, ce qui est encore incertain. La **pérennisation du poste de coordination** est essentielle au **maintien des activités de l'association**.

La place des habitants et bénévoles sera renforcée dans les années à venir, en accompagnant davantage leurs propositions artistiques et culturelles (Boulit' Boulev'art, Printemps des poètes, programmation de pratiques en amateur etc) et en mettant en place une équipe de bénévoles qui participeraient activement aux repérages artistiques, alimentant un dossier ressource indispensable aux MJC pour programmer avec leurs partenaires.

Nous poursuivrons notre engagement dans le processus enclenché par le ministère de la Culture grâce à la mesure « scène culturelle de proximité » sous l'égide de MJC France, renouvelé en 2026.

Nous continuons par ailleurs le développement des projets de résidence de création et des parcours d'éducation artistique et culturelle élargis, de plus en plus cohérents sur le territoire, coconstruits avec les partenaires. Les salariés des MJC se sont emparés de cet outil pour proposer à la Boulit' et coconstruire avec elle des PEAC adaptés à leurs publics. Nous souhaiterions continuer de mener des résidences d'artistes dans les communes du territoire, mais également de les multiplier au sein des MJC et de les associer à des PEAC et des diffusions.

Enfin, en 2026 nous souhaitons retravailler nos statuts en interrogeant notre système de gouvernance pour mieux l'adapter aux réalités du terrain, des bénévoles et des MJC. Le système de la présidence fera notamment l'objet d'une réflexion spécifique, plus en lien avec les directions des MJC.



Lu et approuvé par

Janyse D'Amour

Présidente de la Boulit',

le 2 juillet 2026,

à Lussac-les-Châteaux.